



TORCY

VAL MAUBUEE
MARNE-LA-VALLEE

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015 AFFJUR/GLLF/MM

C.M. 04.15

Date de convocation : 21 mai 2015
Date d'affichage : 21 mai 2015
Compte-rendu succinct : 02 juin 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille quinze, le vingt huit mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. RIHAN CYPEL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME - SEGHIRI - M. MENDY - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE - M. BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : M. BEKKOUCHE (POUVOIR M. BILLARD) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME DENIS (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME SANE (POUVOIR M. VERMOT) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE).

SECRETAIRE : M. FOURNIER.

Avant l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort de la liste des jurés d'assises.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 15.03.012. - EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES.
- 15.04.013. - CONVENTION AVEC ACSANTIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE.
- 15.04.014. - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE POUR UNE ETUDE SUR LA VOCATION COMMERCIALE DU QUARTIER BELVEDERE.
- 15.04.015. - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET MISE A JOUR DES DONNEE DE L'OFFRE COMMERCIALE.

DIRECTION GENERALE

PETITE ENFANCE.

15.04.01. - RECONDUCTION DE LA CONVENTION PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE/VILLE DE TORCY DE MISE A DISPOSITION DE PLACES EN CRECHE AU BENEFICE DES AGENTS DE L'ETAT INTERVENANT DANS LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE JUSQU'EN 2017.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la convention de mise à disposition de places en crèche aux agents de l'Etat intervenant dans le département de Seine et Marne, jusqu'à ce que les enfants actuellement accueillis soient scolarisés, à savoir jusqu'en 2017, comme suit,

- 5 places du 01/02/2015 au 31/05/2015
- 4 places du 01/06/2015 au 31/08/2015
- 3 places du 01/09/2015 au 31/08/2016
- 2 places du 01/01/2016 au 31/08/2017

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET CONTROLE DE GESTION.

15.04.02. - BUDGET COMMUNAL - ARRET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR.

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, donne quitus au Comptable du Trésor de sa gestion et constate l'identité des soldes avec les comptes de la Commune, arrêtés comme suit,

Un résultat cumulé déficitaire d'investissement :	- 1 072 680,18 €
Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement :	2 445 510,32 €
Le compte de gestion présente donc un résultat de clôture :	1 372 830,14 €

15.04.03. - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, approuve le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014, faisant ressortir les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	- 1 704 285,92		631 605,74	-1 072 680,18
Fonctionnement	2 035 821,15	-1 732 909,06	2 142 598,23	2 445 510,32
Total	331 535,23	-1 732 909,06	2 774 203,97	1 372 830,14

15.04.04. - ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TORCY ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la période de calcul du quotient familial pour l'année 2015/2016 du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} août 2015. Il précise :

- Que le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux prestations municipales,
- Que seules les personnes à jour de leurs règlements encaissés par la Ville peuvent bénéficier du calcul du quotient familial,
- que toute famille qui n'aura pas réglé les paiements exigés sera exclue des services municipaux tarifés.
- que les usagers à jour de leurs règlements sont invités à transmettre leurs documents justificatifs sur l'adresse électronique quotient familial@mairie-torcy.org
- que les nouveaux Torcéens peuvent faire calculer leur quotient dès leur installation sur le territoire communal à tout moment de l'année mais avant de bénéficier des services municipaux tarifés.

15.04.05. - BAREME DES QUOTIENTS FAMILIAUX A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe le barème des quotients familiaux pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Catégories	Ressources	
A1	0,00	818,99
A2	819,00	989,63
B1	989,64	1 160,23
B2	1 160,24	1 330,83
C1	1 330,84	1 501,47
C2	1 501,48	1 672,07
D1	1 672,08	1 842,71
D2	1 842,72	2 013,31
E1	2 013,32	2 183,95
E2	2 183,96	2 354,55
F1	2 354,56	2 525,15
F2	2 525,16	2 695,79
G1	2 695,80	2 866,39
G2	2 866,40	3 037,03
H1	3 037,04	3 207,63
H2	3 207,64	3 378,27
I1	3 378,28	3 548,87
I2	3 548,88	3 719,51
J1	3 719,52	3 890,11
J2	3 890,12	4 060,71
K1	4 060,72	4 231,35
K2	4 231,36	4 401,95
L1	4 401,96	4 572,59
L2	4 572,60	4 743,19
M	4 743,20	

15.04.06. - PARTICIPATION DES FAMILLES A LA RESTAURATION SCOLAIRE, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :

Restauration scolaire 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,68	0,63	0,55
A2	0,95	0,87	0,77
B1	1,15	1,06	0,93
B2	1,34	1,23	1,08
C1	1,54	1,42	1,25
C2	1,74	1,60	1,41
D1	1,93	1,78	1,56
D2	2,13	1,96	1,72
E1	2,33	2,14	1,89
E2	2,53	2,33	2,05
F1	2,72	2,50	2,20
F2	2,92	2,69	2,36
G1	3,12	2,87	2,53
G2	3,32	3,05	2,69
H1	3,51	3,23	2,84
H2	3,71	3,41	3,00
I1	3,91	3,60	3,17
I2	4,11	3,78	3,33
J1	4,30	3,96	3,48
J2	4,50	4,14	3,64
K1	4,70	4,32	3,81
K2	4,90	4,51	3,97
L1	5,09	4,68	4,12
L2	5,29	4,87	4,28
M	5,49	5,05	4,44
Enseignant	4,63		
Extérieur	9,92		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.07. - PARTICIPATION DES FAMILLES DONT LES ENFANTS SOUFFRENT D'ALLERGIES ALIMENTAIRES A LA RESTAURATION SCOLAIRE, LA RESTAURATION DANS LES CENTRES DE LOISIRS, LES CENTRES DE PREADOLESCENTS ET AYANT SIGNE UN PLAN ALIMENTAIRE INDIVIDUALISE, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles dont les enfants souffrent d'allergies alimentaires à la restauration scolaire, dans les centres de loisirs, de préadolescents et ayant signé un plan alimentaire individualisé, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :

Restauration allergique 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,53	0,49	0,43
A2	0,63	0,58	0,51
B1	0,75	0,69	0,61
B2	0,85	0,78	0,69
C1	0,95	0,88	0,77
C2	1,07	0,98	0,86
D1	1,17	1,07	0,95
D2	1,28	1,18	1,04
E1	1,38	1,27	1,12
E2	1,48	1,37	1,20
F1	1,60	1,47	1,29
F2	1,70	1,56	1,38
G1	1,81	1,67	1,47
G2	1,92	1,76	1,55
H1	2,02	1,86	1,63
H2	2,13	1,96	1,72
I1	2,23	2,05	1,81
I2	2,35	2,16	1,90
J1	2,45	2,25	1,98
J2	2,55	2,35	2,06
K1	2,66	2,45	2,16
K2	2,77	2,54	2,24
L1	2,87	2,64	2,32
L2	2,98	2,74	2,41
M	3,08	2,84	2,50
Extérieur	4,19		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.08. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux études surveillées, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :

Etude 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,49	0,45	0,40
A2	0,57	0,52	0,46
B1	0,67	0,62	0,54
B2	0,78	0,72	0,63
C1	0,89	0,82	0,72
C2	0,99	0,91	0,80
D1	1,10	1,01	0,89
D2	1,21	1,11	0,98
E1	1,31	1,21	1,06
E2	1,42	1,31	1,15
F1	1,53	1,41	1,24
F2	1,63	1,50	1,32
G1	1,74	1,60	1,41
G2	1,85	1,70	1,50
H1	1,95	1,79	1,58
H2	2,06	1,90	1,67
I1	2,17	2,00	1,76
I2	2,27	2,09	1,84
J1	2,38	2,19	1,93
J2	2,49	2,29	2,02
K1	2,59	2,38	2,10
K2	2,70	2,48	2,19
L1	2,81	2,59	2,27
L2	2,91	2,68	2,36
M	3,07	2,82	2,49
Extérieur	3,84		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.09. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES ET ACCUEIL, A COMPTE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux études surveillées et accueil, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :

Etude accueil 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	1,01	0,93	0,82
A2	1,17	1,08	0,95
B1	1,39	1,28	1,13
B2	1,61	1,49	1,31
C1	1,84	1,69	1,49
C2	2,06	1,89	1,67
D1	2,28	2,10	1,85
D2	2,50	2,30	2,03
E1	2,72	2,51	2,21
E2	2,95	2,71	2,39
F1	3,17	2,91	2,57
F2	3,39	3,12	2,74
G1	3,61	3,32	2,92
G2	3,83	3,53	3,10
H1	4,06	3,73	3,28
H2	4,28	3,94	3,46
I1	4,50	4,14	3,64
I2	4,72	4,34	3,82
J1	4,93	4,54	3,99
J2	5,16	4,74	4,17
K1	5,38	4,95	4,35
K2	5,60	5,15	4,53
L1	5,82	5,36	4,71
L2	6,04	5,56	4,89
M	6,38	5,87	5,16
Extérieur	14,00		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.10. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DECOUVERTE, A COMPTE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux classes de découverte, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Classes de découverte	
Catégories	Cout du séjour %
A1	8,72
A2	10,85
B1	12,99
B2	15,11
C1	17,25
C2	19,38
D1	21,52
D2	23,65
E1	25,78
E2	27,92
F1	30,05
F2	32,19
G1	34,32
G2	36,46
H1	38,58
H2	40,72
I1	42,85
I2	44,99
J1	47,12
J2	49,25
K1	51,39
K2	53,52
L1	55,66
L2	57,79
M	59,92
Extérieur	65,37

Il précise que la facturation aux familles sera établie en 3 fois, le première un mois avant le départ, les deux autres les mois suivants.

15.04.11. - PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ACCUEIL DE LA PAUSE MERIDIENNE DU MERCREDI, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à l'accueil de la pause méridienne du mercredi, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Pause méridienne 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A-B	0,81	0,74	0,66
C-D	0,92	0,85	0,75
E-F	1,13	1,04	0,91
G	1,33	1,22	1,08
H	1,54	1,41	1,24
I	1,74	1,60	1,41
J	1,95	1,79	1,58
K	2,15	1,98	1,74
L	2,36	2,17	1,91
M	2,56	2,36	2,07
Extérieur	5,12		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant)

15.04.12. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE LOISIRS ET AU CENTRE DE PREADOLESCENTS A LA JOURNEE COMPLETE, SANS HEBERGEMENT, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres de loisirs et au centre de préadolescents à la journée complète, sans hébergement, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

CLSH 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	2,18	2,01	1,76
A2	2,53	2,33	2,05
B1	3,00	2,76	2,43
B2	3,48	3,20	2,82
C1	3,96	3,64	3,21
C2	4,43	4,08	3,59
D1	4,91	4,52	3,98
D2	5,39	4,96	4,36
E1	5,86	5,39	4,74
E2	6,34	5,83	5,13
F1	6,82	6,27	5,52
F2	7,29	6,71	5,90
G1	7,77	7,15	6,29
G2	8,25	7,59	6,68
H1	8,72	8,02	7,06
H2	9,20	8,46	7,45
I1	9,68	8,91	7,84
I2	10,15	9,34	8,22
J1	10,63	9,78	8,61
J2	11,11	10,22	8,99
K1	11,58	10,65	9,38
K2	12,06	11,10	9,76
L1	12,54	11,54	10,15
L2	13,01	11,97	10,53
M	13,73	12,63	11,12
Extérieur	24,07		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.13. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE LOISIRS ET AU CENTRE DE PREADOLESCENTS A LA DEMI-JOURNEE SANS HEBERGEMENT, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres de loisirs et au centre de préadolescents à la demi journée sans hébergement, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

CLSH demi-journée matin 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,98	0,90	0,79
A2	1,14	1,05	0,92
B1	1,35	1,24	1,09
B2	1,57	1,44	1,27
C1	1,78	1,64	1,44
C2	1,99	1,83	1,61
D1	2,21	2,03	1,79
D2	2,43	2,23	1,96
E1	2,64	2,43	2,13
E2	2,85	2,62	2,31
F1	3,07	2,82	2,48
F2	3,28	3,02	2,66
G1	3,50	3,22	2,83
G2	3,71	3,42	3,01
H1	3,92	3,61	3,18
H2	4,14	3,81	3,35
I1	4,36	4,01	3,53
I2	4,57	4,20	3,70
J1	4,78	4,40	3,87
J2	5,00	4,60	4,05
K1	5,21	4,79	4,22
K2	5,43	4,99	4,39
L1	5,64	5,19	4,57
L2	5,85	5,39	4,74
M	6,18	5,68	5,00
Extérieur	10,83		

CLSH demi-journée après-midi 2015/2016			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	1,20	1,10	0,97
A2	1,39	1,28	1,13
B1	1,65	1,52	1,34
B2	1,91	1,76	1,55
C1	2,18	2,00	1,76
C2	2,44	2,24	1,97
D1	2,70	2,48	2,19
D2	2,96	2,73	2,40
E1	3,22	2,97	2,61
E2	3,49	3,21	2,82
F1	3,75	3,45	3,04
F2	4,01	3,69	3,25
G1	4,27	3,93	3,46
G2	4,54	4,17	3,67
H1	4,80	4,41	3,88
H2	5,06	4,66	4,10
I1	5,32	4,90	4,31
I2	5,58	5,14	4,52
J1	5,85	5,38	4,73
J2	6,11	5,62	4,95
K1	6,37	5,86	5,16
K2	6,63	6,10	5,37
L1	6,90	6,35	5,58
L2	7,16	6,58	5,79
M	7,55	6,95	6,11
Extérieur	13,24		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant).

15.04.14. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE VACANCES ENFANCE, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres de vacances enfance, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :

Centres de vacances	
Catégories	Coût du séjour %
A1	48,48
A2	50,32
B1	52,17
B2	54,00
C1	55,86
C2	57,70
D1	59,54
D2	61,38
E1	63,22
E2	65,06
F1	66,91
F2	68,75
G1	70,59
G2	72,44
H1	74,27
H2	76,12
I1	77,96
I2	79,81
J1	81,65
J2	83,48
K1	85,32
K2	87,18
L1	89,01
L2	90,86
M	92,71
Extérieur	106,55

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 10 % pour le 2^{ème} enfant et à hauteur de 20 % à partir du 3^{ème} enfant, de la même famille qui partent la même année en centre de vacances.

15.04.15. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACTIVITES CAMPING ETE DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux activités camping été dans le cadre des centres de loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Séjour en pension complète	
Catégories	Tarif journalier
A1-D2	6,55
E1-H2	8,72
I1-M	12,00

Séjour en semi-autonomie (confection des repas du soir)	
Catégories	Tarif journalier
A1-D2	4,35
E1-H2	6,55
I1-M	8,72

15.04.16. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX STAGES SPORTIFS ORGANISES PAR L'UCPA A LA BASE DE LOISIRS.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux stages sportifs organisés par l'UCPA à la Base de Loisirs de Torcy, comme suit,

Séjours de 3 jours (2 stages en juillet)	
De A1 à D2	2,17 € x 3 jours = 6,51 €
De E1 à H2	3,27 € x 3 jours = 9,81 €
De I1 à M	4,36 € x 3 jours = 13,08 €

Séjour de 5 jours (un stage en août)	
De A1 à D2	2,17 € x 5 jours = 10,85 €
De E1 à H2	3,27 € x 5 jours = 16,35 €
De I1 à M	4,36 € x 5 jours = 21,80 €

15.04.17. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES D'ACCUEIL, A COMPTE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres d'accueil, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Catégories	Tarifs journaliers 2015/2016		
	Accueils		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,88	0,81	0,71
A2	1,02	0,94	0,83
B1	1,21	1,11	0,98
B2	1,40	1,29	1,13
C1	1,59	1,46	1,29
C2	1,78	1,64	1,44
D1	1,98	1,82	1,60
D2	2,17	2,00	1,76
E1	2,36	2,17	1,91
E2	2,55	2,35	2,06
F1	2,74	2,52	2,22
F2	2,94	2,70	2,38
G1	3,13	2,88	2,53
G2	3,32	3,05	2,69
H1	3,51	3,23	2,84
H2	3,70	3,40	3,00
I1	3,90	3,59	3,16
I2	4,09	3,76	3,31
J1	4,28	3,94	3,47
J2	4,47	4,11	3,62
K1	4,66	4,29	3,77
K2	4,86	4,47	3,93
L1	5,05	4,65	4,09
L2	5,24	4,82	4,24
M	5,53	5,09	4,48
Extérieur	10,44		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant)

15.04.18. - PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à l'école municipale des sports, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Sport 2015/2016 (1h15)			
Catégories	Tarifs trimestriels au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	7,06	6,50	5,72
A2	8,19	7,53	6,63
B1	9,73	8,95	7,88
B2	11,28	10,37	9,13
C1	12,82	11,79	10,38
C2	14,37	13,22	11,63
D1	15,91	14,64	12,88
D2	17,46	16,06	14,13
E1	19,00	17,48	15,38
E2	20,55	18,90	16,63
F1	22,09	20,32	17,88
F2	23,64	21,74	19,13
G1	25,18	23,17	20,39
G2	26,73	24,59	21,64
H1	28,27	26,01	22,89
H2	29,81	27,43	24,13
I1	31,36	28,85	25,39
I2	32,90	30,27	26,64
J1	34,45	31,69	27,89
J2	35,99	33,11	29,14
K1	37,54	34,53	30,39
K2	39,08	35,95	31,64
L1	40,63	37,38	32,89
L2	42,17	38,80	34,14
M	44,49	40,93	36,02
Extérieur	56,60		

Sport 2015/2016			
Catégories	Tarifs trimestriels au 01/09/2015		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	14,12	12,99	11,43
A2	16,37	15,06	13,25
B1	19,46	17,90	15,75
B2	22,55	20,75	18,26
C1	25,64	23,59	20,76
C2	28,73	26,43	23,26
D1	31,82	29,27	25,76
D2	34,91	32,12	28,26
E1	38,00	34,96	30,76
E2	41,09	37,80	33,27
F1	44,18	40,65	35,77
F2	47,27	43,49	38,27
G1	50,36	46,33	40,77
G2	53,45	49,17	43,27
H1	56,54	52,02	45,77
H2	59,62	54,85	48,27
I1	62,71	57,69	50,77
I2	65,80	60,54	53,27
J1	68,89	63,38	55,77
J2	71,98	66,22	58,28
K1	75,07	69,06	60,78
K2	78,16	71,91	63,28
L1	81,25	74,75	65,78
L2	84,34	77,59	68,28
M	88,97	81,85	72,03
Extérieur	113,19		

Il précise qu'une dégressivité sera appliquée à hauteur de 8 % pour le second enfant et 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif du second enfant), et que la participation sera calculée au prorata temporis pour les enfants qui intègrent l'école municipale des sports en cours de trimestre.

15.04.19. - REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX – RESTAURANT RESIDENCE LUCIEN MAYADOUX « LES CEDRES », A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), fixe la tarification du restaurant de la Résidence Mayadoux « Les Cèdres » à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année 2015/2016, comme suit,

CATEGORIE	RESSOURCES PERSONNE SEULE	RESSOURCES COUPLE	TARIFS
A - Repas	< 800,00	< 1 242,00	1,94
B - Repas	800,01 – 908,39	1 242,01 – 1 350,39	2,76
C - Repas	908,40 – 1016,78	1 350,40 – 1 458,78	3,59
D - Repas	1 016,79 – 1 125,17	1 458,79 – 1 567,17	4,17
E - Repas	> 1 125,18	> 1 567,18	4,93
BOISSON			0,57

15.04.20. - REVISION DES TARIFS LIES AUX CONCESSIONS DES CIMETIERES, DES COLUMBARIUMS, AU JARDIN DU SOUVENIR, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs liés aux concessions des cimetières, des columbariums, au jardin du souvenir, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

Concessions cimetière :

- Concession de 15 ans	319,22 €
- Concession de 30 ans	531,70 €
- Concession de 15 ans dotée de caveau	319,22 €
- Concession de 30 ans dotée de caveau	531,70 €

Emplacements Columbarium :

- Emplacement durée 15 ans	660,79 €
- Emplacement durée 30 ans	1 009,65 €
- Plaques d'identification du jardin du souvenir	28,25 €

15.04.21. - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES SITUEE 28 AVENUE JEAN MOULIN A TORCY, A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût journalier de la location de la Maison des Fêtes Familiales, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

	Vendredi, samedi, dimanche ou jour férié 10 heures à 8 heures le lendemain	Autre jour 14 heures à 24 heures
Torcéens	Salle 3 (150 m ²) ⇨ 611 €	Salle 3 (150 m ²) ⇨ 308 €
	Salle 2 (80 m ²) ⇨ 336 €	Salle 2 (80 m ²) ⇨ 164 €
	Salle 1 (70 m ²) ⇨ 285 €	Salle 1 (70 m ²) ⇨ 143 €
Non Torcéens	Salle 3 (150 m ²) ⇨ 916 €	Salle 3 (150 m ²) ⇨ 611 €
	Salle 2 (80 m ²) ⇨ 622 €	Salle 2 (80 m ²) ⇨ 348 €
	Salle 1 (70 m ²) ⇨ 570 €	Salle 1 (70 m ²) ⇨ 308 €
Caution	550 €	

Chaise	40 €
Table	90 €
Défiibrillateur	2 000 €
Micro ondes	400 €
Réfection de sol (forfait)	1 000 €
Sur devis pour dégradation importante	

Il indique que la caution sera encaissée si le coût des dégradations n'a pas été pris en charge par l'utilisateur dans un délai de un mois à compter de la date de l'état des lieux sortant.

15.04.22. - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DU GYMNASSE DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES SITUEE 28 AVENUE JEAN MOULIN A TORCY, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût journalier de la location du gymnase de la Maison des Fêtes Familiales, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit,

WEEK END DU VENDREDI 12 HEURES AU LUNDI 8 HEURES	
Associations torcéennes	Location : 1 629 €
Associations non torcéennes	Location : 2 442 €
Caution 800 €	

15.04.23. - REVISION DES TARIFS POUR L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'accès aux documents administratifs, à compter du 1^{er} septembre 2015, comme suit :

- 0,18 € par page de format A 4 noir et blanc,
- 1,83 € pour une disquette,
- 2,75 € pour un cédérom.

15.04.24. - REVISION DU TARIF DES CARTES POSTALES, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la carte postale, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, à 1,15 €.

15.04.25. - REVISION DU TARIF DU LIVRE DE TORCY, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du livre de Torcy, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, à 13,25 €.

15.04.26. - REVALORISATION DU TARIF DE L'INTERVENTION D'ENLEVEMENT D'ORDURES EXTRA-MENAGERES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX, A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de l'intervention d'enlèvement d'ordures extra ménagères par les services municipaux, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, à 132 €.

15.04.27. - FIXATION DU TARIF DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE ET DU PLATEAU REPAS DU SOIR FOURNIS AUX PERSONNES AGEES, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, conformément au prix facturé par le délégataire de la restauration scolaire et municipale, le tarif du portage des repas à domicile et du plateau repas du soir, fournis aux personnes âgées, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour l'année scolaire 2015/2016, à 4,94 €.

15.04.28. - PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE- FRANCE - ANNEE 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité constate la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour l'année 2014. A ce titre, le montant de 944 072 €, perçu par la ville a contribué à améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population, et en particulier pour,

- | | |
|--|-------------|
| - Le fonctionnement de l'unité petite enfance. | 1 377 000 € |
| - La prévention des impayés. | 28 000 € |
| - Le cadre de vie environnement. | 2 245 000 € |
| - La vie des quartiers. | 130 000 € |

15.04.29. - PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité constate la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour l'année 2014. A ce titre, le montant de 1 378 132 €, perçu par la ville a contribué à la réalisation d'opérations dans les domaines suivants,

- | | |
|--|-------------|
| - Emploi - insertion sociale et professionnelle. | 207 300 € |
| - Commerce et artisanat | 79 000 € |
| - Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant. | 4 270 900 € |
| - Fonctionnement du Conseil Communal d'Enfants. | 32 000 € |
| - Politique de la jeunesse et de la famille. | 1 090 000 € |
| - Politique sportive. | 1 803 000 € |
| - Aménagements urbains et déplacements. | |
| - Logement et Habitat. | |

15.04.30. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) - APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATIONS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des opérations, en vue de la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM), présenté dans le cadre du projet du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour les montants de 63 513.55 € H.T en investissement et de 38 404.00 € H.T en fonctionnement, décomposés comme suit,

INVESTISSEMENT				
Opérations	Dépenses en € HT	Recettes		%
2015 – création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM).	63 513.55 €	CAF	50 810.84 €	80 %
		Ville	12 702.71 €	20%
Total	63 513.55 €	63 513.55 €		100 %

FONCTIONNEMENT				
Opérations	Dépenses en € HT	Recettes		%
Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants (80%)	29 914.00 €	CAF : aide au démarrage (2 ans)	19 200.00 €	50%
		CAF : PSU	16 513.72 €	43%
Charges de fonctionnement	8 490.00 €	Ville	2 690.28 €	7%
Total	38 404.00 €	38 404.00 €		100%

15.04.31. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS « LES CRAYONS DE COULEURS » - APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATIONS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des opérations, relatif aux travaux de réhabilitation du centre de loisirs « Les Crayons de Couleur », présenté dans le cadre du projet du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour un montant de 286 472.48 € H.T, décomposé comme suit,

Opérations	Montant en € HT	Montant subventionnable	% subventionné
Phase 1 – 2015, réfection de la partie maternelle incluant les toitures terrasse et bacs secs, les sols, murs, faux plafond et éclairage.	83 812.48 €	41 906.24 €	50 %
Phase 2 – 2016, réhabilitation de l'espace élémentaire.	202 660.00 €	101 330.00 €	50 %
Total	286 472.48 €	143 236.24 €	100 %

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE.

CULTURE.

15.04.32. - SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TORCY PHILATELIE - ANNEE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 150 € pour l'année 2015 à l'association « Torcy Philatélie ».

15.04.33. - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TORCY ASSOCIATION MUSICALE - ANNEE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention complémentaire pour l'année 2015 de 1 110 € à l'association « Torcy Association Musicale ». La subvention totale pour l'année est ainsi portée à 6 610 €.

SPORT.

15.04.34. – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE TORCY MARNE LA VALLEE FOOTBALL».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Union Sportive Torcy - Val Maubuée Football », pour faire suite au changement de dénomination décidé en Assemblée Générale de ladite association.

POLE DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

15.04.35. - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0.30 € par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2015.

POLE URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI.

URBANISME.

15.04.36. - RETROCESSION EPAMARNE/COMMUNE DE TORCY DE LA RUE JULES VALLES, RUE VICTOR HUGO (PARTIE), RUE CHARLES BAUDELAIRE (PARTIE), PLACE HONORÉ DE BALZAC ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation daté d'août 2013 concernant la rétrocession des rues Jules Vallès, Victor Hugo (pour partie), Charles Baudelaire (pour partie) et de la place Honoré de Balzac et accepte d'acquérir ces emprises foncières (section AE 180p) à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMARNE/Commune de Torcy,

15.04.37. - AVENANT A LA CONVENTION DE CONCOURS FINANCIER POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU LCR DOUCERIVES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de concours financier pour la réalisation de travaux sur le LCR Doucerives.

15.04.38.- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014, comme suit,

DESIGNATION BIEN (TERRAINS, IMMEUBLES, DROITS REELS)	LOCALISATION	REF CADASTRALES	IDENTITE CEDANT	IDENTITE CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
Aquisition Brasserie Arche Guédon	2, allée des Enfants	AC 17	SCI Les Frères	Cne de Torcy	Vente amiable Délib CM 20/11/2013 Acte notarié 31/01/2014 Prix du bien	 289 000 €
Aquisition Licence IV Brasserie Arche Guédon	2, allée des Enfants	AC 17	SCI Les Frères	Cne de Torcy	Vente amiable Délib CM 20/11/2013 Acte notarié 31/01/2014 Prix du bien	 11 000 €
Acquisition Voiries ZAC Chemin de Croissy	Rue P. Mendès France (partie) Promenade du Belvédère Rue Jean Renoir (partie) Rue C. Chaplin (partie) Rue L. Blum (partie)	AN 85 – 135 - 136 AN 94 -140	EPARMARNE	Cne de Torcy	Vente amiable Délib CM 29/05/2013 Acte notarié 21/11/2014 Prix du bien	 1 €
Cession emplacement de stationnement parking silo de l'Arche Guédon	2, allée des Commerces	AC 24	Cne de Torcy	CAVM	Vente amiable Délib CM 25/05/2012 Acte notarié 07/11/2014 Prix du bien	 4 000 €
Cession foncier non bâti à usage de jardin	14, av du Pt François Mitterrand	BD 161	Cne de Torcy	Odile Mayet ép Heurtier	Vente amiable Délib CM 28/05/2014 Acte notarié 21/11/2014 Prix du bien	 1 250 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 le vingt huit mai deux mille quinze.

Guillaume LE LAY-FELZINE,

Maire de Torcy.

